

L'entretien professionnel dans la Branche Alisfa

Synthèse de l'étude – 2^{ème} vague

alisfa.fr

Suite à une première étude réalisée en 2021, et en lien avec les dispositions prévues dans l'accord formation (avenant n°05-20), un ensemble d'outils dédiés à l'entretien professionnel ont été créés pour mieux accompagner les employeurs et les salariés dans la pratique de cet entretien :

- Le guide de l'entretien professionnel
- La trame type pour aider à la préparation et à la conduite de l'entretien professionnel
- La trame type de l'entretien de bilan à 6 ans
- Et des fiches d'informations (sur le CPF, le CEP, le bilan de compétences et les acteurs de la formation professionnelle)

L'accord formation prévoyait la réalisation d'une deuxième étude 4 ans après la première. Celle-ci s'est déroulée cette année du 8 au 22 janvier 2025 et avait pour but d'évaluer l'efficacité des outils Alisfa et de mieux connaître les pratiques actuelles sur l'entretien professionnel.

Quelle connaissance les employeurs et les salariés de la Branche ont-ils de l'entretien professionnel et de l'entretien bilan à 6 ans ? Quelle en est leur pratique ? Les outils Alisfa sont-ils connus ? Utilisés ? Apprécies ? Et pourquoi ?

Une connaissance plutôt bonne mais des pratiques qui restent à améliorer

Que ce soient les employeurs ou les salariés de la Branche, plus de 8 sur 10 déclarent connaître le cadre réglementaire de l'entretien professionnel ainsi que les thématiques qui doivent y être abordées. Néanmoins, il est à noter que seul un tiers répondent connaître « tout à fait » le cadre réglementaire, ce qui suggère une maîtrise encore imparfaite du dispositif.

Par ailleurs, la perception de l'entretien professionnel comme étant une opportunité pour la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ou des parcours professionnels est largement partagée. Ainsi, 88% des salariés le perçoivent comme une opportunité dans la construction de leur parcours professionnel. Les 12% déclarant que ce n'est pas le cas mettent en avant le fait que cet échange ne donne pas de suite et n'offre pas la possibilité d'évoluer. Ces résultats sont stables par rapport à 2021.

La pratique de l'entretien professionnel reste répandue aussi bien chez les employeurs que les salariés, avec 92% des employeurs déclarant avoir mené cet entretien et 87% des salariés déclarant avoir bénéficié de cet entretien. Si ces résultats sont en hausse par rapport à 2021, ce qui est une bonne nouvelle, l'entretien professionnel étant une obligation, 100% des employeurs devraient le mettre en place.

Persiste une confusion entre l'entretien professionnel et l'entretien annuel d'évaluation. Pour 45% des employeurs conduisant des entretiens professionnels, ces entretiens sont menés de façon conjointe à l'entretien annuel



d'évaluation et donnent lieu à un compte rendu unique, le plus souvent car cela leur semble plus cohérent de les réaliser conjointement mais également à cause de disponibilités limitées. Cela peut notamment s'expliquer par la charge de travail des directions qui a augmenté au fil du temps (Cf Etude charge de travail des directions publiée en 2024 par l'Observatoire de Branche Alisfa).

Sur le rythme de conduite de l'entretien professionnel, 45% des employeurs déclarent conduire l'entretien professionnel tous les deux ans comme l'impose le cadre réglementaire et 38% le conduisent tous les ans. Pour les employeurs connaissant « tout à fait » le cadre réglementaire, 68% d'entre eux respectent effectivement le cadre réglementaire et le réalisent tous les deux ans, et 25% le réalisent tous les ans.

Dans votre structure,
des entretiens professionnels sont-ils
conduits avec vos salariés ?



Dans votre structure,
avez-vous déjà eu un entretien
professionnel avec votre employeur ?





Un entretien professionnel de retour à systématiser

Les employeurs doivent également conduire des entretiens professionnels lorsque le salarié revient d'une longue absence pour un des motifs visés par la loi (congé parental, congé maternité, congé sabbatique, congé d'adoption, congé de soutien familial, période de mobilité volontaire, période d'activité partielle, arrêt longue maladie). Globalement pour les employeurs ayant déjà été confronté à une de ces situations, il n'est pratiqué que partiellement. 66% des structures effectuent un entretien professionnel de retour après une longue absence et 34% déclarent ne pas l'avoir fait.

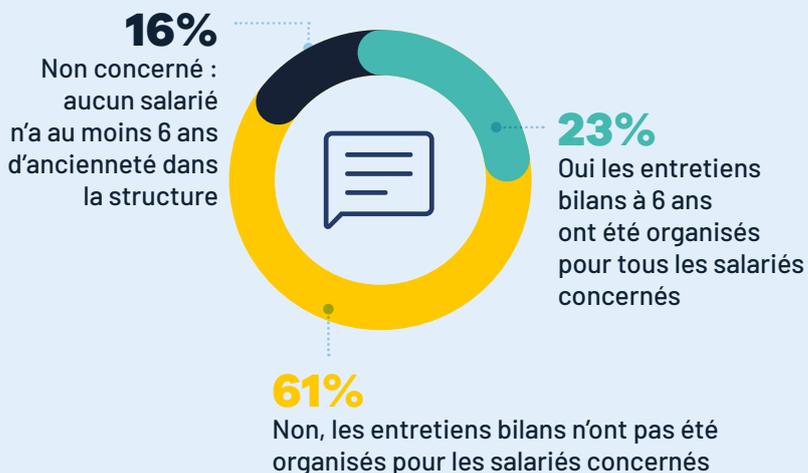
L'entretien bilan à 6 ans est peu connu et pas assez mis en place

La connaissance de cet entretien est limitée avec 51% des employeurs qui déclarent connaître les dispositions relatives à l'entretien bilan à 6 ans (dont 14% les connaissent « tout à fait ») et 34% des salariés qui déclarent les connaître.

En s'intéressant aux 34% d'employeurs déclarant initialement « Tout à fait connaître » le cadre réglementaire de l'entretien professionnel, seuls 68% d'entre eux déclarent connaître l'entretien bilan à 6 ans.

La mise en place de l'entretien bilan à 6 ans n'est également pas systématique. 23% des employeurs déclarent avoir organisés des entretiens bilans à 6 ans pour tous les salariés. 61% n'en ont pas organisés pour les salariés concernés par méconnaissance de cet entretien, par manque de temps et de ressources nécessaires ou prévoient de le réaliser plus tard. Les 16% restants n'ont pas mené ces entretiens car n'ont pas de salarié de plus de 6 ans d'ancienneté dans leur structure.

Pour les salariés ayant au moins 6 ans d'ancienneté dans votre structure, des entretiens bilans à 6 ans ont-il été organisés ?



Des entretiens professionnels qui n'abordent pas systématiquement toutes les thématiques obligatoires

La loi et la convention collective nationale Alisfa énumèrent des thématiques devant obligatoirement être abordées lors de l'entretien professionnel.

Ces thématiques sont dans l'ensemble abordées de façon systématique excepté l'information sur les dispositifs mobilisables de formation (CPF, CEP, VAE, etc.) or cela relève d'une obligation conventionnelle et des outils ont été mis en place par la CPNEF Alisfa pour faciliter cette information. Le point sur la sensibilisation aux enjeux d'égalité professionnels n'est pas obligatoire et est moins souvent abordé alors que les salariés y voient de l'intérêt.

Un accès à la formation à encourager

54% des personnes en charge des entretiens professionnels ont bénéficié d'une formation à ce sujet dont 33% l'ont reçu dans le cadre d'une formation générale sur le management et la gestion RH et 21% lors d'une formation spécifique. Par rapport à 2021, davantage d'employeurs ont été formés pour conduire ces entretiens mais cela reste à généraliser.



Des outils mis en place par la CPNEF Alisfa connus, utilisés et jugés utiles

7 employeurs sur 10 ont connaissance des outils proposés par Alisfa contre 3 salariés sur 10. Ces résultats peuvent s'expliquer par la communication des outils qui a été faite principalement auprès des employeurs. Sur l'ensemble des outils proposés, le guide et la trame de l'entretien professionnel sont les deux outils les plus utilisés et jugés utiles par les employeurs et les salariés. Les fiches d'information pourraient être davantage utilisées par les employeurs afin de leur permettre de respecter leur obligation d'information sur les dispositifs.

Ces outils ont été appréciés aussi bien par les employeurs que par les salariés pour leur format pratique et synthétique, avec des données à jour qui servent de support d'information et d'aide à la préparation des entretiens professionnels. Les salariés soulignent que ces outils permettent d'avoir une source d'informations fiable sur laquelle ils peuvent s'appuyer.



Lors de la découverte des outils Alisfa, la grande majorité des employeurs et des salariés sont intéressés pour les utiliser

Les employeurs et les salariés découvrant les outils par ce questionnaire sont en grande majorité intéressés pour les utiliser pour affiner leur connaissance et avoir un outil fiable et pratique. Ils permettent de pouvoir répondre au cadre légal et de mieux préparer l'entretien. Les salariés mentionnent que ces outils sont un guide de référence utile à partager auprès des collègues pour avoir un même outil pour tous. Ils donnent à voir un autre angle de vue, pour ceux utilisant ou connaissant d'autres trames.

Pour rappel, les outils liés à l'entretien professionnel sont disponibles sur le site de la Branche Alisfa : www.alisfa.fr/emploi-et-formation/nos-communications-et-outils/nos-outils/



Extraits de VERBATIMS

Employeurs :

« Pour être mieux informée et faire en sorte que l'entretien soit plus pertinent »

« Répondre à nos obligations d'employeur. Gain de temps. Outil fiable. »

« Cela rassure d'avoir les bons outils et la bonne pratique. »

Salariés :

« Pour rendre ces entretiens plus efficaces et mieux défendre mes intérêts. »

« Permet de bien préparer l'entretien et d'être plus à l'aise lors de l'entretien, permet de ne pas oublier d'aborder certains sujets auxquels on n'aurait pas pensé. »

« Pour me guider plus en détails sur la préparation de mon entretien professionnel et pour savoir précisément en quoi consiste l'entretien et ce à quoi il nous donne droit. »

Méthodologie

Etude quantitative menée auprès de 174 employeurs et 302 salariés de la Branche Alisfa (Acteurs du lien social et familial). Cette deuxième vague d'enquête s'est déroulée du 8 janvier au 22 janvier 2025.



Employeurs

476 répondants



Salariés

Dans les centres sociaux

40%

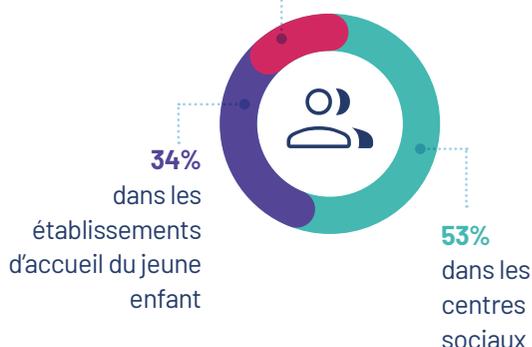
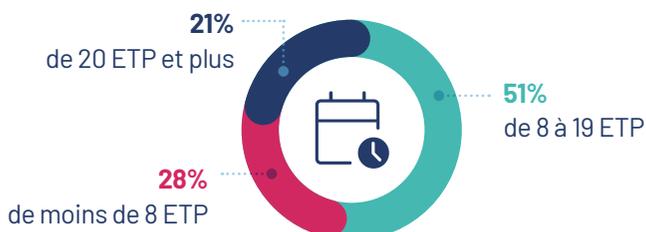
Dans les établissements d'accueil du jeune enfant :

53%

Dans les associations développement local, autres associations et les fédérations jeune enfant

7%

13% dans les associations développement local, autres associations et les fédérations



Les résultats ont été pondérés pour être représentatifs de la Branche.



18/22 av. Eugène Thomas
94276 Le Kremlin Bicêtre Cedex

 **01 58 46 13 45**

 **cpnef@cpnef.com**

alisfa.fr 

